



Rapport d'activité 2014

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
EUROGIP EN BREF	4
2014 EN QUELQUES CHIFFRES.....	5
2014 PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ :	
— ENQUÊTES SUR LES AT/MP* EN EUROPE	6
— PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	7
— INFORMATION SUR LES AT/MP EN EUROPE	8
— RELATIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATION	9
— NORMALISATION “SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL”	10
— COORDINATION DES ORGANISMES NOTIFIÉS “ÉPI” ET “MACHINES”	11

* cf. ci-dessous

Glossaire

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CNAMTS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
DRP	Direction des risques professionnels de la CNAMTS
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS, appelée aussi **BRANCHE AT/MP** de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents du travail (AT) - y compris de trajet - et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle met notamment en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.

Elle regroupe :

- la CNAMTS-DRP,
- les services prévention et tarification des CARSAT et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS),
- l'INRS,
- les services de prestations des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le Service médical (aux échelons national, régional et local),
- EUROGIP.

LE MOT DU PRÉSIDENT

PATRICK NÉRON, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRÉSENTANT LA CFTC



“ Précisons avant tout que durant l'année 2014 EUROGIP a déménagé pour s'installer près de la place d'Italie (75013). En ce qui concerne les travaux importants, nous relèverons l'étude sur la déclaration des maladies professionnelles, la mise en place d'une plateforme d'information sur les risques professionnels en Europe, EUROGIP infos, et la signature d'une Déclaration commune avec nos collègues allemands et l'INRS* en matière de normalisation. D'un point de vue stratégique, il convient de souligner le soutien apporté à la Direction des risques professionnels (DRP*) dans ses réflexions ainsi que l'implication d'EUROGIP sur la scène internationale.

En effet, EUROGIP a joué un rôle déterminant dans le projet pilote de *case management* lancé en France par la CNAMTS/DRP*, qui consiste à accompagner les victimes d'accident du travail graves. Après une étude approfondie des pratiques chez nos voisins européens, EUROGIP a favorisé les relations avec les organismes d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles en Allemagne (DGUV) et en Suisse (Suva), qui sont à la pointe dans ce domaine. Cela s'est concrétisé notamment par l'acquisition d'une base de données médicales utilisée pour la réadaptation et par la formation des futurs “*case managers*”. Un autre travail important concerne le benchmark réalisé dans sept pays européens, et de façon plus poussée en Allemagne, sur les modalités de tarification de l'assurance AT/MP*. Les résultats permettent d'alimenter la réflexion de la DRP* en vue d'une tarification plus simple et plus incitative à la prévention, comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 signée entre la CNAMTS* et l'État.

Par ailleurs, EUROGIP s'implique de plus en plus sur la scène internationale pour faire valoir la position de la Branche AT/MP*. On peut, à ce titre, mentionner sa participation dans les travaux d'élaboration de la future norme internationale relative au management de la sécurité et la santé au travail ou encore son analyse afin d'appréhender les conséquences éventuelles de l'accord transatlantique EU/USA en cours de négociation sur l'assurance AT/MP ou la normalisation. ”

* cf. page 2

— 1991 Année de la création d'EUROGIP

- **GIP** EUROGIP est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué par la CNAMTS* et l'INRS*. Il est administré par un conseil paritaire représentant les employeurs et les organisations syndicales.

— Les AT/MP* en Europe et à l'international

les activités d'EUROGIP ont pour dénominateur commun la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) et l'assurance contre ces risques aux plans européen et international. Elles consistent à :

- réaliser des **enquêtes** comparatives sur les risques professionnels,
- collaborer à des **projets d'intérêt communautaire**,
- collecter, analyser et diffuser l'**information**,
- travailler en réseau en développant des **relations extérieures et la communication**,
- coordonner un réseau d'experts participant aux travaux de **normalisation européenne et internationale en sécurité et santé au travail**,
- **coordonner les organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines** au plan français.

— 12 personnes L'équipe se compose de :

- Pierre BELINGARD (Certification)
- Marie-Amélie BUFFET (Projets)
- Raphaël HAEFLINGER (Directeur)
- Christèle HUBERT-PUTAUX (Normalisation/Certification)
- Christine KIEFFER (Études)
- Catherine LECOANET (Traduction)
- Isabelle LELEU (Information/Communication)
- Virginie PLUOT (Documentation)
- Marja-Leena PORSANGER (Normalisation)
- Isaure POUSSIELGUE (Secrétariat)
- Mercedes SELLEM-DELMAR (Gestion)
- Jean-Loup WANNEPAIN (Études)

- **Ressources 80/20** ± 80 % des ressources proviennent du Fonds national de prévention des AT/MP et ± 20 % des contrats signés avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires.

- **2014** En juillet, EUROGIP a quitté la rue de la Fédération pour le **51, avenue des Gobelins, 75013 Paris**, numéro de téléphone inchangé : **01 40 56 30 40**

* cf. page 2

- **13** nouvelles publications (disponibles sur www.eurogip.fr) : documents institutionnels, rapports d'enquêtes, actes des Débats
- **110** personnes ont participé aux Débats d'EUROGIP du 20 mars 2014 (à Paris) sur le thème "Inciter les entreprises à prévenir les risques professionnels : quels dispositifs en Europe ?".
- **1** nouvelle plateforme unique - EUROGIP infos - rassemble les informations relatives aux risques professionnels en Europe : actu communautaire, actu pays, actu normalisation et agenda des conférences.
- **1** Déclaration commune signée par EUROGIP, l'INRS* et la KAN (Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation) définissant un ensemble de positions partagées concernant leur politique de normalisation.
- **24 545** visites sur le site www.eurogip.fr et **69 186** pages lues
- **15** experts en prévention d'Espagne, de Pologne, d'Allemagne et de France ont participé à la première "Web conférence" organisée sur la normalisation.
- **75** experts de la Branche AT/MP* ont participé aux travaux pour l'élaboration de normes européennes ou internationales relatives à la santé et la sécurité au travail.
- **262** exemplaires de projets de normes ont été diffusés aux centres de documentation des CARSAT* et de l'INRS*.
- **3 150** abonnés à EUROGIP infos et à Norm@prév fin 2014.
- **3 319** normes relatives à la SST* réunies dans la base de données StandardsWebport.
- **3 380** attestations d'examen CE de type ou extensions d'attestations pour les équipements de protection individuelle ont été collectées et **173** pour les machines.

* cf. page 2

— Déclaration des maladies professionnelles : problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens

L'enquête⁽¹⁾ porte sur l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France et l'Italie. Elle traite des procédures de déclaration, et de leur impact éventuel sur les statistiques, des constats nationaux dressés en matière de sous-déclaration des MP* et des initiatives prises pour contrer celle-ci. L'enquête révèle que le phénomène de sous-déclaration est perçu comme marginal en Allemagne. Dans les autres pays, il est surtout prégnant pour les cancers professionnels. Pour améliorer la déclaration, l'outil informatique est plébiscité : croisement de fichiers issus du Registre des cancers et de l'assureur AT/MP* au Danemark ; logiciel permettant aux médecins d'être alertés lorsqu'ils sont confrontés à un cas possible de maladie professionnelle en Espagne. La recherche proactive de cas est un autre axe : en France, elle se fait sur la base de données de l'Assurance maladie à partir des cas diagnostiqués et en Italie sur la base des cas soignés en milieu hospitalier.

— Les troubles musculosquelettiques (TMS) en Europe

Mandaté par le Forum européen de l'assurance AT/MP*, le groupe de travail "Maladies professionnelles" coordonné par EUROGIP a exploré les possibilités de reconnaissance des TMS (listes de MP ou système complémentaire, conditions de reconnaissance) et la façon dont les assureurs AT/MP* dans les dix pays européens étudiés gèrent le caractère multifactoriel de ces pathologies au cours de l'instruction. Cette enquête a permis de montrer de grandes différences dans la prise en charge des TMS, qui se traduisent dans les statistiques nationales de déclaration et de reconnaissance des MP. Le rapport d'enquête sera publié en 2015.

* cf. page 2

— Enquêtes pour accompagner la CNAMTS/DRP* dans ses réflexions

Les modalités de tarification AT/MP* en Europe

Dans le prolongement de son étude sur les incitations à la prévention des risques professionnels⁽²⁾, EUROGIP a dressé un état des lieux des modalités de tarification de l'assurance AT/MP dans sept pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande et Italie. La CNAMTS/DRP, qui réfléchit à une tarification plus simple et plus incitative à la prévention, s'est particulièrement intéressée au système allemand qui ne fait pas référence à l'effectif de l'entreprise et intègre des incitations financières. Une rencontre a ensuite été organisée avec les experts de la DGUV⁽²⁾, laquelle a pointé la manière dont les partenaires sociaux allemands percevaient leur système et contribuaient à son fonctionnement.

Les chutes de hauteur dans le secteur du BTP

EUROGIP a mis à jour les résultats de son étude réalisée en 2013 sur les chutes de hauteur dans le secteur du BTP en Allemagne, Belgique, Espagne et France. Ces données statistiques permettent d'identifier les activités dans lesquelles la sinistralité au travail est forte, ainsi que les types de risques les plus fréquents.

L'impact éventuel du TTIP

Les négociations en cours entre l'UE et les USA sur un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (Transatlantic Trade and Investment Partnership, TTIP) auront-elles un impact sur les activités de la Branche AT/MP* ? Celle-ci doit-elle prendre position à l'instar de ses partenaires européens, en particulier allemands ? Pour répondre à ces questions, EUROGIP a suivi l'évolution des négociations menées de façon relativement confidentielle par la Commission européenne et étudié plusieurs documents : la prise de position de la DGUV⁽³⁾, celle de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) ainsi que la proposition écrite de l'Union européenne pour un texte juridique sur "les obstacles techniques au commerce" dans le TTIP.

(1) Rapport sur http://www.eurogip.fr/images/documents/3906/Rapport_DeclarationMP_EUROGIP_102F.pdf

(2) http://www.eurogip.fr/images/documents/3556/Eurogip_89F_incitations_financieres.pdf - Voir aussi les actes des Débats d'EUROGIP "Quels dispositifs en Europe pour inciter les entreprises à prévenir les risques professionnels ?" sur http://www.eurogip.fr/images/documents/3558/Actes_DebatsEUROGIP2014_IncitationPrevention.pdf

(3) DGUV : organisme national d'assurance AT/MP* en Allemagne

— Jumelage avec la Tunisie

Comme il l'avait déjà fait en 2007, EUROGIP a répondu à la sollicitation de GIP International, relevant du ministère français chargé du Travail, pour collaborer à un jumelage financé par l'Union européenne au profit de l'État tunisien. Le projet a démarré en avril 2012, pour se terminer en 2014. Il visait à améliorer le système tunisien de prévention des risques professionnels en le rapprochant des standards européens et ainsi contribuer à atteindre les objectifs de prévention fixés. EUROGIP a apporté son concours dans l'organisation des missions des experts des CARSAT* sur place courant 2013 et au premier trimestre 2014.

— Participation à une "action conjointe" sur la promotion de la santé mentale au travail

La Direction Générale (DG) de la Santé et des Consommateurs de la Commission européenne a lancé une action conjointe entre États membres de l'UE sur le thème de la promotion de la santé mentale, avec un sous-programme sur la promotion de la santé mentale au travail. Mandaté par la Direction générale française de la Santé, via la CNAMTS*, EUROGIP a représenté la France dans ce sous-programme. Sa mission était de coordonner l'évaluation de ce qui se fait en termes d'actions/plans en recueillant les opinions des principaux acteurs : ministères (Santé, Travail), partenaires sociaux, assurance, médecins, organismes de prévention... Une conférence d'échange et de restitution s'est tenue à Berlin en octobre 2014. Elle a permis aux acteurs interrogés dans chacun des pays de se rencontrer pour partager et confronter leurs expériences. Elle a débouché en 2015 sur des propositions d'actions concrètes⁽⁴⁾ soumises à la DG SANTÉ de la Commission européenne, mais également aux différents États membres.

(4) Séries de rapports (en anglais) disponibles sur
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=13880&langId=en>
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=13879&langId=en>
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=13871&langId=en>

— Contribution au projet pilote de *case management* lancé par la CNAMTS/DRP*

EUROGIP a continué à apporter son soutien à la CNAMTS/DRP dans la mise en place du projet pilote de *case management*, lequel vise à accompagner les victimes d'accidents du travail graves et complexes. Il a pris contact avec la FSA, un organisme allemand qui gère une base de données médicales utilisée pour la réadaptation. Il a ensuite organisé une réunion entre cet organisme et la CNAMTS/DRP afin de discuter de l'intérêt pour celle-ci d'avoir accès à cette base. Par ailleurs, EUROGIP a organisé la formation de *case managers* par des experts de la Suva, l'organisme d'assurance AT/MP* suisse, très à la pointe en matière de *case management*.

— Suivi des appels d'offres publiés par les instances communautaires

Des appels d'offres sont régulièrement publiés par les instances communautaires - Directions Générales de la Commission européenne, Fondation européenne de Dublin, Eurostat... - et par les pays bénéficiaires de crédits européens. EUROGIP exerce une veille sur ces appels d'offres et diffuse à ses partenaires institutionnels ceux qui sont susceptibles de les intéresser. Cette activité s'est poursuivie en 2014.

* cf. page 2

— Débats d'EUROGIP

La conférence du 20 mars 2014 a porté sur les dispositifs existant en Europe pour inciter les entreprises à améliorer la santé et la sécurité au travail ou réduire la sinistralité au travail. Elle s'inscrivait dans le cadre de la réflexion que mène la CNAMTS/DRP* sur la tarification AT/MP* et sur les incitations à la prévention. Les exemples d'incitations suivants ont notamment été présentés :

- un fonds en Italie (INAIL), doté de 300 millions d'euros en 2014, pour financer les projets des PME-TPE visant à améliorer la santé et la sécurité au travail ;
- un système de primes liées à 35 mesures clés à appliquer dans la filière viande en Allemagne, proposé par l'organisme d'assurance AT/MP concerné (BGN) ;
- le financement d'un audit et d'un plan d'action à mettre en œuvre en Belgique (FAT) lorsqu'une entreprise affiche un niveau de sinistralité plus élevé que la moyenne ;
- un système de "smileys" publiés sur le site de l'Inspection du travail au Danemark (DWEA) selon les résultats des entreprises et leurs efforts pour améliorer la santé et la sécurité au travail ;
- un "challenge de la prévention", organisé par la CARSAT* Languedoc-Roussillon pour valoriser les actions innovantes et durables des entreprises.

Les actes, reprenant l'essentiel des échanges, ont été publiés en juin (voir Nouvelles publications).

— EUROGIP infos

Une étude approfondie des newsletters EUROGIP infos et Infomail en ayant montré l'intérêt, une plateforme unique dédiée à l'information sur les risques professionnels en Europe a été créée début 2014 sous la forme d'un "mini-site" (<http://www.eurogip.fr/fr/eurogip-infos-actu>). Il est possible de consulter les articles au fur et à mesure de leur mise en ligne et de s'abonner (gratuitement) pour les recevoir sous la forme d'une newsletter mensuelle.

— Nouvelles publications 2014

Outre des notes d'actualité à destination de la Branche AT/MP*, EUROGIP a publié^[5] les documents suivants :

- Documents institutionnels : Plaquette de présentation d'EUROGIP, Rapport d'activité 2013, Rapport de l'activité normalisation de la Branche AT/MP

- Actes des Débats d'EUROGIP du 20 mars 2014 : "Quels dispositifs en Europe pour inciter les entreprises à prévenir les risques professionnels ?"^[5]
- Note sur le "nouveau cadre stratégique européen en matière de santé et sécurité au travail (2014-2020)"
- "Points statistiques AT-MP" : Allemagne - Données 2009-2012 ; Autriche - Données 2009-2013 ; Belgique - Données 2005-2012 ; Espagne - Données 2012-2013 - France - Données 2013 ; Finlande - Données 2009-2012 ; Italie - Données 2009-2013 ; Suède - Données 2010-2013.

— Veille et assistance documentaire

La veille porte sur la prévention des risques professionnels et l'assurance contre ces risques en Europe : législation communautaire, instances européennes et nationales compétentes, éventuelles modifications structurelles, publications, manifestations... Les résultats servent autant à alimenter les publications et les travaux réalisés par EUROGIP qu'à répondre aux questions externes (documentalistes et contrôleurs de CARSAT*, employeurs, animateurs de sécurité, salariés, étudiants, CHSCT, chercheurs, etc.). En 2014, de nombreuses questions ont porté sur les risques psychosociaux, le burn-out, le travail de nuit et les cancers de la peau. Plus généralement, EUROGIP est régulièrement interrogé sur les pratiques de prévention et la sinistralité au travail ainsi que sur le fonctionnement des services de santé au travail dans les autres pays européens.

— Traduction de recommandations nationales de prévention

En vue d'alimenter la réflexion des partenaires sociaux siégeant dans les Comités techniques nationaux (CTN), des recherches ont été faites sur l'équivalent à l'étranger des recommandations nationales françaises de prévention. EUROGIP ayant identifié de tels documents en Allemagne et en Autriche, il s'est chargé de les traduire vers le français, afin d'apporter des éléments de benchmark aux travaux des CTN. Dans le cadre des échanges d'informations avec nos partenaires étrangers, des recommandations françaises ont également été traduites vers l'anglais.

* cf. page 2

[5] Sur <http://www.eurogip.fr/>

[6] http://www.eurogip.fr/images/documents/3724/Actes_DebatsEUROGIP2014_IncitationPrevention.pdf

— Forum européen de l'assurance AT/MP*

EUROGIP est particulièrement impliqué dans les activités du Forum européen de l'assurance AT/MP (europeanforum.org). Il anime notamment le groupe de travail "Maladies professionnelles" qui a reçu en 2014 un mandat pour travailler sur les troubles musculosquelettiques (voir p.6). Par ailleurs, il prend en charge la maintenance du site Internet, dont il a la responsabilité, et contribue à la newsletter Forum News, en tant que correspondant français de celle-ci.

— Euroshnet

Euroshnet est le Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. EUROGIP en est l'un des membres fondateurs. À ce titre, il participe au comité de pilotage, coordonne le forum de discussion "Questions générales" sur le site Internet et contribue financièrement à la maintenance de ce dernier. En 2014, l'activité s'est concentrée sur la préparation de la 5^e conférence Euroshnet⁽⁷⁾ qui se tiendra à Séville du 14 au 16 octobre 2015 sur le thème "Améliorer la qualité de la vie au travail - Un défi pour la normalisation, les essais et la certification".

— Déclaration commune KAN-INRS-EUROGIP

EUROGIP, l'INRS* et la KAN (Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation) ont souhaité confirmer leur excellente coopération en rédigeant une Déclaration commune⁽⁸⁾. Celle-ci définit un ensemble de positions partagées concernant leur politique de normalisation en santé-sécurité au travail et met en perspective de futurs engagements communs. Elle a été officiellement présentée et signée à l'occasion des 20 ans de la KAN en mars 2014.

Il a par ailleurs été décidé d'offrir la possibilité à d'autres organismes de prévention européens membres d'Euroshnet de se joindre au groupe de signataires de cette Déclaration. Le CIOP polonais a accepté et une nouvelle cérémonie de présentation et de signature officielle sera organisée en 2015.

* cf. page 2

(7) <http://www.euroshnet-conference.eu/fr/accueil.html>

(8) http://www.eurogip.fr/images/Declaration_commune_bonn_normalisation.pdf

— Collaboration à la mise à jour des "lignes directrices de prévention" de l'AISS

En fin d'année 2014, EUROGIP a été sollicité par l'Association internationale de Sécurité sociale (AISS) pour faire partie d'un groupe de travail chargé d'intégrer dans un document généraliste sur la prévention des risques professionnels des informations plus spécifiques sur les maladies professionnelles. Les "lignes directrices de prévention" sont destinées aux organismes de Sécurité sociale, notamment dans les pays émergents qui réfléchissent à mettre en place un système de prévention.

— Contributions extérieures

EUROGIP est sollicité sur la base de son expertise et de ses travaux pour apporter un éclairage européen sur des questions en débat en France ou dans d'autres pays. Ainsi en 2014, a-t-il :

- participé aux travaux de la Commission Bonin, chargée d'évaluer le coût pour la Branche "maladie" de la sous-déclaration des AT/MP* ;
- été auditionné dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2015 sur le Cadre communautaire en SST* 2014-2020 ainsi que sur la comparaison, en termes organisationnels et statistiques, du système français de prévention et d'indemnisation des AT/MP avec les principaux systèmes en vigueur en Europe ;
- effectué des recherches pour la Direction de la Sécurité sociale sur le thème de la retraite anticipée amiante en Italie, en complément de la note qu'il avait publiée en 2010 ;
- participé à un ouvrage collectif sur les cancers professionnels, à l'invitation de l'Institut syndical européen (ETUI) ;
- contribué à une enquête de la DGUV (Allemagne) sur les cancers de la peau liés aux rayons ultraviolets ;
- répondu à une sollicitation de l'INRS dans le cadre de la modification de la directive "Machines" ;
- contribué à un événement organisé par la CRAMIF sur le thème de la normalisation des engins aéroportuaires...

— Animer le réseau d'experts "normalisation" de la Branche AT/MP*

EUROGIP coordonne les experts (75 en 2014) de la Branche AT/MP* qui participent à l'élaboration de normes européennes et internationales relatives aux thèmes suivants : Ambiance physique et lieux de travail dont ergonomie ; Sécurité des équipements de travail (machines, engins de chantier, levage, manutention) ; Protection individuelle et collective ; Thématiques nouvelles et/ou transversales ; Produits de construction. Dans ce cadre, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels des experts aux travaux gérés par l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM) et par Afnor. Il a régulièrement mis à jour Normabase (www.eurogip.fr), dont une partie est réservée aux experts. En outre, ces derniers ont pu être abonnés à des revues linguistiques et les nouveaux experts bénéficier d'information ou de formations sur les systèmes de normalisation français, européens et internationaux.

— Suivi et coordination des enquêtes

EUROGIP coordonne la consultation au sein de la Branche AT/MP* sur les projets de normes soumis à enquête, afin d'émettre un avis collectif sur ces textes. Tel a été le cas sur 21 projets concernant la sécurité des équipements de travail, et sur 4 autres relatifs aux ambiances physiques et lieux de travail. À noter que la partie publique de Normabase (www.eurogip.fr) permet d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes internationales, européennes ou françaises.

— Pilotage et stratégie

EUROGIP alerte la CNAMTS/DRP* et l'INRS* sur la création de nouveaux groupes de travail ou les besoins d'experts concernant des sujets SST*. Il prépare et organise également les réunions d'arbitrage en matière de participation aux nouveaux travaux de normalisation. En outre, EUROGIP a maintenu et renforcé sa capacité à peser dans le consensus normatif en participant au Comité d'Orientations Stratégiques Santé et Sécurité d'Afnor, au Comité stratégique européen pour la normalisation en SST* - CEN SABOHS - et au Comité européen "Advisory Nucleus" pour les machines.

* cf. page 2

— Mise à jour de "Standards Webport"

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a contribué à la mise à jour de "Standards Webport" qui regroupe les normes publiées relatives à la SST*. La version 2014 contient 3 319 documents, dont 50 nouvelles normes. Elle est mise à disposition des services de documentation des CARSAT* et de l'INRS*, ainsi que des organisations syndicales et professionnelles de la Branche AT/MP.

— Participation à la future norme sur les systèmes de management SST

La Branche AT/MP* a décidé de participer aux travaux de rédaction d'une norme ISO 45001 "Exigences pour un système de management de la SST et lignes directrices pour son utilisation". Ce texte devrait renforcer l'alignement entre les normes ISO de systèmes de management et faciliter leur mise en œuvre pour les organisations souhaitant pratiquer un "management intégré", associant qualité (ISO 9000), environnement (ISO 14001) et sécurité (ISO 45001). Les travaux sur la nouvelle norme, lancés en 2013 sous la houlette du British Standards Institute, s'inspirent pour partie du référentiel de certification BS OHSAS 18001 : 2007 sur les systèmes de management de la SST mais aussi, et de plus en plus largement, du guide de l'Organisation internationale du travail ILO-OHS 2001 "Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la SST". En 2014, EUROGIP et l'INRS ont participé aux travaux - internationaux et français (commission Afnor X82A) - en veillant à ce que le projet soit en accord avec les grands principes de prévention française, mais aussi les directives européennes et les principes directeurs de l'ILO.

— Web conférences européennes sur la normalisation

Ces conférences sont coorganisées par EUROGIP, l'INRS* et la KAN (Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation). Plus adaptées à un contexte économique contraint, elles portent sur les structures de normalisation et les spécificités nationales. L'objectif est de sensibiliser les participants au travail en réseau et aux actions de lobbying pouvant être menées dans le champ de la normalisation en SST. La première conférence virtuelle s'est tenue en juin 2014 sur le thème des équipements de protection individuelle et a rassemblé une quinzaine d'experts en prévention d'Espagne, de Pologne, d'Allemagne et de France.

— Secrétariat de la Coordination française

Cette activité, définie par des conventions avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, consiste à animer la Coordination française des organismes notifiés (O.N.) pour l'évaluation de la conformité des ÉPI - équipements de protection individuelle [directive 89/686/CEE modifiée] - et des machines [directive 2006/42/CE modifiée]. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et les procédures des organismes, de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs, de préparer les positions à défendre au niveau européen et ainsi de garantir un niveau élevé de sécurité aux produits certifiés. Cette harmonisation passe par la rédaction de "fiches d'interprétation des règles".

Les principaux sujets traités dans le domaine des ÉPI

EUROGIP a animé les réunions de la Commission Générale qui regroupe les onze O.N. couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité à la directive ÉPI par tierce partie. Les travaux ont porté principalement sur :

- la révision de la directive, qui débouchera sur un règlement ; l'attention des autorités publiques a été appelée sur la procédure d'examen CE de type qui devrait être conservée à l'identique (maintien de l'O.N. dans l'évaluation de la conformité) ;
- une objection formelle visant le champ d'application de la norme sur les dispositifs d'ancrage, car certains produits décrits relèveraient de la directive "produits de construction" ;
- l'établissement des référentiels pour l'accréditation des O.N., le sujet restant sensible et source de distorsions de concurrence en l'absence d'harmonisation entre les différents organismes d'accréditation des États membres ; par ailleurs, le futur règlement ÉPI pourrait rendre l'accréditation des O.N. obligatoire ;
- les suites de l'objection formelle à l'encontre de la norme EN1384 "Casques pour les activités hippiques" a entraîné le retrait de celle-ci du JOUE (Journal officiel de l'UE).

EUROGIP représente les O.N. français au niveau européen, où les discussions ont porté principalement sur :

- les relations entre les groupes verticaux qui établissent les recommandations pour l'utilisation et les groupes de travail "normalisation" ;
- la révision de la directive et les conséquences de la mise en œuvre du futur règlement sur les attestations d'examen CE de type existantes ;
- la révision d'un certain nombre de fiches de recom-

mandation pour l'interprétation de la directive à destination des O.N. ;

- l'accréditation et la notification des organismes dans les États membres ou candidats à l'adhésion à l'UE qui présentent de grandes disparités.

Les principaux sujets traités dans le domaine des machines

EUROGIP a réuni la Commission Générale qui regroupe les neuf O.N. et les groupes sectoriels pour traiter notamment des sujets suivants :

- l'objection formelle introduite par la France sur la norme relative aux bennes de collecte des déchets à chargement arrière, ainsi que l'amendement visant à répondre aux risques non couverts par la norme ayant motivé l'objection formelle ;
- la circulaire, élaborée sous la responsabilité du ministère du Travail, concernant les machines modifiées, qui précisera les obligations inhérentes à ces machines ;
- l'opération de surveillance du marché au niveau européen concernant les ponts élévateurs de véhicules. Cette opération pourrait être financée par la DG Entreprises et devrait permettre de faire réaliser des essais sur certains ponts.

— Activité de certification des organismes

EUROGIP a collecté les états des attestations d'examen CE de type (AET) délivrées par les O.N., ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la directive ÉPI et de l'Annexe X de la directive Machines.

En ce qui concerne les ÉPI, le nombre d'AET-CE émises par les organismes français est en hausse constante depuis 2010. Malgré un léger repli en 2014, près de 3 380 attestations ou extensions d'attestation ont été émises.

Dans le domaine des machines, les organismes n'ont pas renouvelé d'AET-CE à des machines certifiées au titre de la Directive précédente et pour lesquelles les fabricants ont apporté les modifications nécessaires pour que ces machines soient conformes à la nouvelle directive. Ainsi, toutes les attestations CE de type délivrées sur l'année 2014, soit 173, l'ont été au titre de la directive 2006/42/CE. Elles sont en légère augmentation par rapport à 2013, principalement en raison d'une hausse de l'activité dans les plateformes élévatrices de matériel et de personnes. La base de données des AET ÉPI et Machines, unique en Europe, est un outil à la disposition des ministères, qui peut apporter également des informations utiles dans le cadre des campagnes de surveillance du marché.

EUROGIP - Rapport d'activité 2014
Réf. : Eurogip-107/F
ISBN 979-10-91290-57-9

En savoir plus :
www.eurogip.fr

51, avenue des Gobelins - F-75013 Paris
Tel. +33 0 1.40.56.30.40
Mail eurogip@eurogip.fr



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe